



AVIS DE CONCOURS

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (*Département du Tourisme*), organise un concours d'accès aux professions d'« **Accompagnateur de Tourisme** » et de « **Guide de Tourisme** » en faveur des candidats maîtrisant certaines langues étrangères, et ce le **dimanche 13 décembre 2009 à l'Institut de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique sis à Avenue Ibn Al haytam, Hay Linbiat - Salé.**

* LANGUES ETRANGÈRES CONCERNÉES :

- | | | |
|-------------|---------------|-------------|
| ▪ Portugais | ▪ Coréen | ▪ Norvégien |
| ▪ Russe | ▪ Néerlandais | ▪ Danois |
| ▪ Turc | ▪ Suédois | ▪ Tchèque |
| ▪ Japonais | ▪ Polonais | ▪ Hongrois |
| ▪ Chinois | ▪ Grec | |

* CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS :

➤ « ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME »:

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 23 ans au moins ;
- Etre apte physiquement ;
- Etre titulaire soit du diplôme de 2ème cycle d'un Institut National Supérieur de Tourisme ou d'un Institut Supérieur d'Enseignement Privé de Tourisme agréé par l'administration de tutelle, soit d'une licence en Sciences Humaines ou d'un autre diplôme en Sciences Humaines reconnu équivalant par l'administration concernée, assortis d'un certificat dans l'une des langues susmentionnées;
- N'avoir subi aucune condamnation à une peine d'emprisonnement supérieure à trois mois sans sursis ou six mois avec sursis, pour crime ou délit, à l'exclusion des infractions involontaires.

➤ « GUIDE DE TOURISME »:

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 20 ans au moins ;
- Etre apte physiquement ;
- Etre titulaire du diplôme de 1^{er} cycle d'un Institut National Supérieur de Tourisme ou d'un diplôme équivalent, ou d'un certificat d'Etudes Universitaires Générales en Sciences Humaines ou d'un autre diplôme en Sciences Humaines reconnu équivalant par l'administration concernée, assortis d'un certificat dans l'une des langues susmentionnées;
- N'avoir subi aucune condamnation à une peine d'emprisonnement supérieure à trois mois sans sursis ou six mois avec sursis, pour crime ou délit, à l'exclusion des infractions involontaires.

* Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Demande manuscrite indiquant la/les langue(s) d'examen choisie(s) (voir langues susmentionnées), le N° de téléphone et l'adresse E-mail;
- Copies certifiées conformes aux originaux des diplômes et certificats obtenus. Les diplômes et certificats rédigés dans l'une des langues susmentionnées doivent être traduits en arabe ou en français par un traducteur assermenté. Si la traduction ne peut se faire auprès d'un traducteur, le candidat doit s'adresser à l'ambassade concernée ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Certificat de résidence ;
- Extrait de la fiche anthropométrique datant de moins de trois mois ;
- Certificat médical d'aptitude physique ;
- Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- Trois (03) photos d'identité récentes sur fond blanc (4cm x 4cm);
- Trois (03) enveloppes timbrées indiquant le nom, le prénom et l'adresse du candidat.



Le concours est ouvert également aux accompagnateurs de tourisme et aux guides de tourisme agréés par le Département du Tourisme et souhaitant ajouter une langue étrangère, parmi les langues susmentionnées, à la/aux langue(s) de travail autorisée(s).

*** Le dossier de candidature des accompagnateurs de tourisme et des guides de tourisme agréés par le Département du Tourisme doit comporter les pièces suivantes :**

- Demande manuscrite **indiquant la/les langues d'examen choisies (voir langues susmentionnées), le N° de téléphone et l'adresse E-mail;**
- Copie des documents de travail (*badge et carte professionnelle*);
- Certificat dans l'une des langues susmentionnées. Ce certificat doit être traduit en arabe ou en français par un traducteur assermenté. Si la traduction ne peut se faire auprès d'un traducteur, le candidat doit s'adresser à l'ambassade concernée ;
- Extrait de la fiche anthropométrique datant de moins de trois mois ;
- Certificat médical d'aptitude physique ;
- Trois (03) photos d'identité **récentes sur fond blanc** (4cm x 4cm);
- Trois (03) enveloppes timbrées indiquant le nom, le prénom et l'adresse du candidat.

*** MODALITES DU CONCOURS :**

Le concours consiste en un examen écrit et un entretien oral.

EPREUVE ECRITE DU CONCOURS :

Un Questionnaire aux Choix Multiples (QCM) à remplir au choix en arabe, en français ou en anglais et un sujet de dissertation portant sur l'activité de guidage touristique rédigé en langue d'examen choisie par le candidat.

de 9h à 12h

ENTRETIEN ORAL :

Suite à l'épreuve écrite, les candidats seront convoqués pour un entretien à passer en langue d'examen choisie devant un jury pluridisciplinaire.

Important :

- Les candidats pourront postuler au maximum pour deux langues de leur choix ;
- Les dossiers de candidature doivent être adressés au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Direction de la Réglementation, du Développement et de la Qualité, Centre d'affaires, Avenue Ennakhil, Hay Riad, Rabat ;
- La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au **lundi 23 novembre 2009** (*cachet de la poste faisant foi*) ;
- Tout dossier incomplet ou expédié après la date limite ne sera pas pris en considération ;
- Les candidats doivent se présenter à l'épreuve écrite à 8h à l'Institut de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique de Salé, munis de leur convocation et de leur carte d'identité nationale ;
- Les résultats du concours seront portés à la connaissance des candidats sur le Site Web du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (www.tourisme.gov.ma) et affichés au niveau des délégations régionales et provinciales du tourisme. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ;
- A l'exception des guides déjà agréés par le Département du Tourisme, tous les candidats retenus à l'issue du concours seront affectés selon les besoins et effectueront un stage de trois (03) mois auprès d'une agence de voyages ou d'un accompagnateur de tourisme ou d'un guide de tourisme agréés avant l'obtention de leurs documents de travail.